

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-5/07

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : LAPLACE Jacky

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Soutien aux missions d'intérêt général de la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) "Paris Sénart Moissy" football.

Ce rapport a pour objet de définir le cadre du soutien départemental à la réalisation des missions d'intérêt général effectuées par la SASP "Paris Sénart Moissy" créée par l'Union Sportive Moissy-Cramayel football pour la gestion de son équipe première de football évoluant en Championnat de France Amateur (CFA), conformément au Code du Sport.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les articles L113-2 et L113-3 du Code du Sport, relatifs au soutien financier des SASP par les collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,


DECIDE

Article 1 : d'apporter un soutien départemental spécifique à la SASP « Paris Sénart Moissy » football pour la réalisation des missions d'intérêt général telles que définies dans le projet de convention joint à la présente délibération, à hauteur de 37 000 €.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet de convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial "V".

Vincent ÉBLÉ